

Version du 15/06/2020

N° de certificat : 0333-CPR-103404

**FICHE TECHNIQUE PRODUIT****CIMENT****ALIÉNOR**  
**CIMENTS****CEM II / A-LL 42,5 R CE CP2 NF**

NF EN 197

NF P 15-318

Ciments à teneur en soufre limitée pour béton précontraint

Fabriqué à TONNEINS

Disponibilité : vrac

**RESISTANCES A LA COMPRESSION (Mpa)**

1 jour	<b>20</b>	2 jours	<b>31</b>	7 jours	-	28 jours	<b>54</b>
--------	-----------	---------	-----------	---------	---	----------	-----------

**CARACTERISTIQUES PHYSIQUES**

SUR POUDRE		SUR PATE PURE		SUR MORTIER	
Masse volumique (g/cm <sup>3</sup> )	<b>3,01</b>	Demande en eau (%)	<b>28</b>	Chal. Hydr. à 41h (J/g)	<b>305</b>
Surface massique (cm <sup>2</sup> /g)	<b>4300</b>	Stabilité (mm)	<b>0,5</b>	Retrait à 28 jours µm/m)	<b>410</b>
Colorimétrie (L*)	<b>61</b>	Début de prise (min)	<b>190</b>		

**CARACTERISTIQUES CHIMIQUES (%)**

PAF <sup>(1)</sup>	INS <sup>(2)</sup>	SiO <sub>2</sub>	Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	CaO	MgO	SO <sub>3</sub>	K <sub>2</sub> O	Na <sub>2</sub> O	S <sup>2-</sup>	Cl <sup>-</sup>	CaO libre	Na <sub>2</sub> O eq actif
<b>7,0</b>	<b>0,6</b>	<b>16,3</b>	<b>3,9</b>	<b>3,5</b>	<b>64,3</b>	<b>1,5</b>	<b>2,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,02</b>	<b>&lt;0,01</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>

**COMPOSITION**

CONSTITUANTS		REGULATEUR DE PRISE		ADDITIFS	
CLINKER PORTLAND	<b>85%</b>	CALCAIRE	<b>15%</b>	GYPSE	<b>5,9%</b>
Usine de Medcem				AGENT DE MOUTURE	0,03%
C3S + C2S (%)	<b>75,6</b>	CaCO <sub>3</sub> (%)	<b>99</b>	REDUCTEUR Cr VI soluble	
CaO/SiO <sub>2</sub>	<b>3,2</b>	TOC (%)	<b>0,09</b>	sulfate d'étain	0,02%
MgO (%)	<b>1,7</b>	essai au bleu (g/100g)	<b>&lt;0,2</b>		
C3A (%)	<b>6,7</b>				
C4AF (%)	<b>12,3</b>				

<sup>(1)</sup> Perte au feu 950°C <sup>(2)</sup> Résidus insolubles

Les résultats de ce document sont basés sur des valeurs moyennes et sont donnés à titre purement indicatif. Ils sont susceptibles de varier dans les limites autorisées par les normes correspondantes, ils ne sauraient engager la responsabilité d'Aliénor Ciments

**ALIENOR CIMENTS**

UNE SOCIETE DU GROUPE CEM' IN' EU

ZONE ANDRE THEVET

1, RUE ALBERT EINSTEIN

47400 TONNEINS

TEL: 05.64.37.12.47 / [WWW.CEMINEU.COM](http://WWW.CEMINEU.COM)

## DECLARATION DES PERFORMANCES

**N° 0333-CPR-103404**

1. Code d'identification unique du produit type : Ciment Portland EN 197-1 - CEM II / A-LL 42.5 R
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 : **Voir 1**
3. Usage ou usages prévus du produit de construction conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : **préparation de béton, mortier, coulis, etc.**
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :  
**ALIENOR CIMENTS, 1 – 2 Allée Baco, Immeuble Acropole, 44300 NANTES**  
**Usine de TONNEINS**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 : **non applicable**
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V : **Système 1+**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :  
**L'organisme notifié de certification du produit AFNOR Certification N°0333, selon le système 1+, a réalisé la détermination du produit de type sur la base des essais de type (y compris échantillonnage), l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, les essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché, et a délivré le certificat de constance des performances.**
8. Performances déclarées

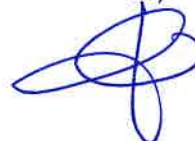
Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Ciments courants (sous familles), constituants et composition	CEM II / A-LL 42,5 R	<b>NF EN 197-1 : 2012</b>
Résistance à la compression (à court terme et courante)	42,5 R	
Temps de prise	Satisfait à l'exigence	
Stabilité (expansion)	Satisfait à l'exigence	
Teneur S03	Satisfait à l'exigence	
Teneur en chlorures	Satisfait à l'exigence	

9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8. La présente déclaration est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Tonneins, le 2/06/2020

Document signé pour le fabricant et en son nom :

A. BONNET, Directeur





# Certificat

Certificate

## Certificat de constance des performances d'un ciment courant

Délivré conformément au Règlement (UE) 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction ou RPC)

### Délivré par :

Organisme de Certification AFNOR Certification  
Numéro d'identification 0333  
Adresse 11, rue Francis de Pressensé  
F - 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

### Délivré à :

Fabricant  
Nom ALIENOR CEMENTS  
Adresse 36 Boulevard de l'Université  
44600 SAINT-NAZAIRE

### Produit certifié

Désignation du ciment selon la norme CEM II/A-LL 42,5 R

Identification supplémentaire du ciment

Lieu de production du ciment TONNEINS

**AFNOR Certification atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances et aux performances décrites dans l'annexe ZA de la norme EN 197-1 : 2011 sont appliquées selon le système 1+ et que ce ciment répond aux dispositions de l'annexe ZA de la norme EN 197-1 : 2011. La conformité est établie conformément à la norme EN 197-2 comme indiquée dans l'annexe ZA de la norme EN 197-1 : 2011.**

Numéro du certificat : **0333 - CPR - 103404**

**Conditions et période de validité du certificat : ce certificat a été délivré pour la première fois le 18/01/2019. Sauf suspension ou annulation, ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production des produits ne sont pas modifiés de manière significative.**



Directeur Général  
Franck LEBEUGLE

Date d'émission du certificat  
18/01/2019



# Certificat

Certificate

Contrôlé par la Ville de Paris

Secrétariat Technique :

Laboratoire d'Essais des Matériaux de la Ville de Paris

15, rue Jean-Baptiste Berlier – 75013 PARIS

Correspondant : Damien BALLAND – Tél.01 44 08 97 00

Correspondant AFNOR Certification :

Sébastien KOSTIC - Tél.01 41 62 60 41

**ALIENOR CEMENTS**

36 Boulevard de l'Université

44600 SAINT NAZAIRE

Usine de : **TONNEINS**

**Reconduction de la marque  
NF-LIANTS HYDRAULIQUES**

**N° 1034.02 du 13.08.2019**

est autorisée à apposer la marque NF en application des règles générales de la marque NF et du référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES (NF002) sur les emballages et lettres de voiture des produits suivants :

**Désignation selon  
le référentiel NF002**

**Date  
de la 1<sup>ère</sup> admission**

**Teneur des  
constituants**

**Norme**

CEM I 52,5 R CE CP2 NF	14.06.2019		NF EN 197-1 : 2012
CEM II/A-LL 42,5 N CE NF	13.08.2019	LL13	NF EN 197-1 : 2012
CEM II/A-LL 42,5 R CE CP2 NF	13.08.2019	LL13	NF EN 197-1 : 2012
CEM II/B-LL 32,5 R CE NF	13.08.2019	LL24	NF EN 197-1 : 2012

Certains de ces produits sont également conformes à la norme NF P 15-317 : 2006 (PM), NF P 15-318 : 2006 (CP1 ou CP2), NF P 15-319 : 2014 (ES), pour les caractéristiques complémentaires mentionnées.

Cette décision atteste que ces produits sont certifiés conformes aux normes et aux exigences supplémentaires après évaluation par AFNOR Certification tel que spécifié dans le référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES. Elle est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme de vérification et les essais réalisés en laboratoire extérieur.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Ce droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée d'un an à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute décision conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES.

Directeur Général  
Franck LEBEUGLE



006 - 2018/003 - e